



Conseils sur la manière de remplir le formulaire de demande de proposition complète - SUBVENTIONS D'ÉCHELLE

Le programme « Ce qui marche pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles : Impact à grande échelle » (*What Works to prevent VAWG : impact at scale*) (What Works 2) a le plaisir d'annoncer un appel ouvert à candidature pour une subvention de 3 ans (2023-2025) pour la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles. What Works 2 **invite** les organisations, y compris les organisations de défense des droits des femmes, les ONGI/ONG et les petites et moyennes entreprises (PME), à soumettre **des propositions complètes**, soit en tant qu'organisations individuelles, soit en tant que consortiums. Les candidat(e)s en consortiums doivent inclure au moins une organisation de défense des droits des femmes du Sud Global. Les propositions doivent être reçues avant **23.59 heures GMT le 23 septembre 2022**.

À propos de cette note d'orientation

Ce document est conçu pour aider les candidat(e)s travaillant dans le domaine de la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles (VEFF), à évaluer leur éligibilité pour postuler aux subventions d'échelle accordées par le programme « Ce qui marche pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles » (programme What Works 2) et à soumettre des propositions conformément aux procédures requises.



Table des matières

1. Informations générales sur le programme « What Works » et ses objectifs	3
2. La subvention d'échelle « What Works » accorde une attention particulière à la fenêtre.....	4
3) i) Qui peut postuler	6
ii) Candidat(e)s inéligibles	6
iii) Régions et/ou pays prioritaires	7
4. Critères d'éligibilité - Contrôles d'éligibilité préalables à la sélection	10
5. Budget, paramètres de financement et ce qui peut et ne peut pas être financé	11
i) Remplir le modèle de budget de la proposition	11
ii) Paramètres de financement et ce qui peut et ne peut pas être financé.....	11
6. Processus de demande en une seule étape.....	12
7. Évaluation des demandes de propositions complètes	12
8. Notification du résultat et des prochaines étapes.....	13
9. Annexes à compléter dans le cadre de votre candidature	13

Glossaire

APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement
FCDO	Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement
IAB	Conseil consultatif indépendant
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MoU	Mémoire d'accord
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODDF	Organisations de défense des droits des femmes
ONGI	Organisation internationale non gouvernementale
PME	Petite et moyenne entreprise
UE	Union européenne
VEFF	Violence à l'égard des femmes et des filles
WW2	What works 2

1. Informations générales sur le programme « What Works » et ses objectifs

S'appuyant sur le succès de son prédécesseur (<https://www.whatworks.co.za/>), qui a montré que la violence à l'égard des femmes et des filles (VEFF) est évitable, What Works 2 est un programme de sept ans financé par l'aide britannique pour étendre les approches de prévention de la violence fondées sur des preuves et sur la pratique. Contribuant aux progrès vers l'élimination de la VEFF, What Works 2 cherche à obtenir une réduction mesurable de la VEFF dans les contextes de développement et contextes humanitaires, y compris pour les femmes et les filles les plus marginalisées dans toute leur diversité. Le programme What Works 2 allouera des fonds au nom du Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO) afin d'intensifier les initiatives visant à prévenir les violences à l'égard des femmes. Le programme What Works 2 vise à élargir la base mondiale de connaissances et de

preuves sur ce qui fonctionne pour prévenir les violences à l'égard des femmes et des filles et sur la manière d'y parvenir à grande échelle. Il vise également à soutenir les organisations de défense des droits des femmes (ODDF) afin qu'elles soient reconnues comme des acteurs essentiels de la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, et à améliorer l'accès aux financements pour défendre les droits, l'action et la voix des femmes et des filles dans toute leur diversité.

2. La subvention d'échelle « What Works » accorde une attention particulière à la fenêtre

i. Informations et critères pour les subventions d'échelle

What works 2 définit l'échelle comme : ***l'expansion et/ou l'approfondissement des programmes et des efforts politiques de prévention de la VEFF fondés sur des preuves, en partenariat avec des organisations et des communautés qui partagent un engagement en faveur du changement durable.***

Nous sommes intéressés par la conception, la mise en œuvre et l'évaluation rigoureuse d'une gamme d'approches visant à intensifier les efforts de prévention de la violence, en traduisant les preuves de concept en interventions et stratégies solides à grande échelle. Dans le cadre de la première fenêtre de financement, What Works 2 accordera une subvention d'échelle de 3 ans de 4 millions de livres sterling, à travers un appel à concurrence ouvert, à des organisations ou consortiums conçus pour obtenir une réduction mesurable de la violence à l'égard des femmes et des filles dans des contextes de développement et contextes humanitaires, y compris pour les femmes et les filles les plus marginalisées.

Nous cherchons à financer une série de voies permettant de renforcer la prévention de la VEFF :

- Prendre des interventions efficaces de prévention de la VEFF (ou des éléments d'intervention) et les **étendre** dans le cadre d'origine (en portant un projet existant à une plus grande échelle, par exemple du district à la province) ; ou les **adapter et les reproduire** dans de nouveaux contextes/pays.
- **Approfondir** l'impact en mettant en œuvre un ensemble **multisectoriel** complet d'interventions efficaces dans un contexte particulier tel que le district ou le sous-district (par exemple, en combinant les écoles, les moyens de subsistance et les interventions sur le lieu de travail), notamment en intégrant la réduction de la violence et l'égalité des genres dans les systèmes locaux.
- **Intégrer** la prévention de la VEFF/de la violence à l'égard des enfants (VEE) et l'égalité entre les genres dans les programmes sectoriels à grande échelle (éducation, protection sociale, moyens de subsistance, soins de santé, etc.) afin d'optimiser leur impact sur la réduction des VEFF.

Ces voies de mise à l'échelle des interventions ne sont pas mutuellement exclusives et peuvent être appliquées simultanément ou séquentiellement dans certains contextes.

Dans le cadre des quatre voies d'accès à l'échelle, nous nous intéressons aux quatre types d'échelle suivants :

- **Échelle quantitative** - augmentation de l'étendue géographique ou des bénéficiaires dans un même lieu.
- **Échelle fonctionnelle** - élargissement de la portée d'une activité
- **Échelle organisationnelle** - impliquer d'autres organisations ou en créer de nouvelles, ou être pris en charge par des gouvernements / entreprises multilatérales / autres donateurs qui investissent).
- **Échelle politique** - expansion en influençant les intérêts politiques afin d'affecter les gains institutionnels qui permettent aux interventions d'être étendues et soutenues.

ii. Types de violence

L'objectif principal du financement est la lutte contre la VEFF, avec un objectif secondaire de lutte contre la VEE. Compte tenu de la prévalence élevée et de la solide base de données sur ce qui fonctionne, la prévention de la violence entre partenaires intimes (VPI) et de la violence sexuelle non conjugale sont des priorités pour What Works 2. En outre, le financement cherche à aborder les multiples formes de VEFF et l'interrelation entre les différentes formes, y compris la **violence sexuelle liée aux conflits (VSLC) et la violence dans et autour des écoles, des lieux de travail et des espaces publics**. Nous encourageons particulièrement les propositions qui cherchent à avoir un impact sur plus d'un type de violence, en reconnaissant que ceux-ci coïncident souvent.

iii. S'aligner sur nos principes féministes

What Works 2 s'engage à utiliser les principes féministes ambitieux d'octroi de subventions dans la conception, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de notre programme. L'approche de l'octroi de subventions est sous-tendue par les engagements clés suivants :

- Centrer les voix et les priorités des femmes et des filles touchées par la violence dans tous nos travaux en donnant la priorité aux organisations féministes dirigées par des femmes dans le processus d'octroi de subventions et en veillant à leur rester redevables ;
- Des efforts seront faits pour financer des projets qui utilisent une « analyse intersectionnelle » dans la co-conception des projets afin de s'assurer que le programme « What Works 2 » répond aux besoins des femmes et des filles dans toute leur diversité ;
- Développer des systèmes d'octroi de subventions féministes et d'autres méthodes de travail qui encouragent la collaboration entre les organisations de défense des droits des femmes ;
- S'engager dans une écoute active et une solidarité permanente pour construire des partenariats équitables et inclusifs afin de développer la

confiance ;

3) i) Qui peut postuler

- Les candidat(e)s sont disposé(e)s à participer à la co-conception de la recherche en collaboration avec le consortium de recherche What Works 2.
- Les candidat(e)s sont disposé(e)s à participer à un processus d'évaluation.
- Les candidat(e)s sont situé(e)s dans les trois régions prioritaires : Afrique subsaharienne, Asie, et Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA). Veuillez consulter la [liste WW2 des régions et pays prioritaires de l'OCDE](#).

La subvention d'échelle est ouverte aux candidat(e)s qu'elles/ils soient des organisations individuelles ou réuni(e)s en consortium. Lorsqu'une demande est soumise par un consortium, les exigences suivantes s'appliquent :

- Les candidat(e)s peuvent inclure un mélange d'organisations de défense des droits des femmes qui mettent en œuvre des programmes, ainsi que des ONGI, des ONG et des PME.
- Les candidat(e)s réuni(e)s en consortiums doivent comprendre au moins une organisation de défense des droits des femmes du Sud Global, qui dirigera/co-dirigera la conception, la mise en œuvre, l'apprentissage et l'influence politique du projet et bénéficiera des possibilités de renforcement des capacités techniques et organisationnelles liées à la subvention.
- Les candidat(e)s sont disposé(e)s à travailler de manière flexible avec What Works 2 sur la conception, l'adaptation et l'évaluation du projet.
- Les candidat(e)s sont situé(e)s dans les trois régions prioritaires : l'Afrique subsaharienne, l'Asie et la région MENA.

Selon What Works 2, les ODDF dirigées par des femmes sont des organisations qui :

- Ont une majorité de femmes à tous les niveaux hiérarchiques, y compris au conseil d'administration et à tous les niveaux décisionnels.
- Ont un mandat délibéré pour protéger et promouvoir les droits des femmes et des filles.
- Mettent la diversité des femmes et des filles au centre de leur action
- Reconnaissent que l'inégalité individuelle et structurelle entre les genres est un facteur essentiel de la VEFF.

ii) Candidat(e)s inéligibles

- Les organismes de financement ne sont pas éligibles, par exemple un fonds pour les femmes.

- Les organisations ne peuvent prétendre qu'à **une seule subvention What Works 2 par fenêtre de financement.**

iii) Régions et/ou pays prioritaires

Le programme What Works 2 travaillera dans les trois régions prioritaires : Afrique subsaharienne ; MENA et Asie (Asie centrale, du Sud et du Sud-Est). Voir la section 3.i ci-dessus pour la liste complète des régions et des pays. La nécessité d'un équilibre régional sera évaluée par rapport à la présence d'interventions de prévention de la VEFF qui peuvent être étendues ou intégrées dans le respect des priorités du programme What Works 2.

iv) Domaines d'intervention prioritaires pour les subventions d'échelle

La fenêtre d'échelle de What Works 2 cherchera à financer des projets démontrant des interventions qui répondent aux critères suivants :

Efficacité

Modèle d'intervention clair pour la prévention de la VEFF qui a démontré :

- Une réduction importante et statistiquement significative d'une conséquence de la VEFF grâce à des tests rigoureux réalisés dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Il peut s'agir d'essais contrôlés randomisés ou d'évaluations quasi-expérimentales démontrant : l'efficacité de l'intervention, y compris toute réduction fondée sur des preuves des résultats de la VEFF ; les impacts différentiels ou les changements dans les voies plausibles ; les données ou les informations sur la qualité et les défis des participant(e)s à la mise en œuvre ; la rentabilité de l'intervention.
- Un changement dans les voies telles que les attitudes de genre, la prise de décision au sein du ménage, ou d'autres mécanismes qui soutiennent la transformation de genre à travers un essai précédent.
- Une analyse des données de l'essai pour toute différence potentielle d'impact en fonction de l'âge, du statut de handicap ou d'une autre identité.
- Des informations sur la qualité de la mise en œuvre, telles que la fidélité à l'intervention, les données relatives à la portée, à la participation et à l'engagement des participant(e)s, etc.
- Des questions et défis clés auxquels le domaine de la prévention de la VEFF est confronté et auxquels l'intervention vise à répondre par la production de données probantes.

Coût - Efficacité

- Fournit des données sur la rentabilité ou l'efficacité des coûts

- Démontre un moyen plausible de réaliser des économies d'échelle en utilisant des données sur les coûts ou des approches de modélisation des coûts.

Échelle et durabilité

- Démontre la capacité du projet à s'étendre, soit par sa portée, soit par la proportion de la population couverte.
- Décrit comment l'intervention proposée pourrait être maintenue au-delà de la durée du financement.
- L'intervention comprend des composantes transformatrices de genre qui pourraient conduire à des résultats plus durables en dehors du secteur VEFF.

Environnement favorable

- Preuve de l'existence d'un environnement politique propice à la mise à l'échelle, ou de fenêtres d'opportunité où le soutien du FCDO pourrait servir de catalyseur.
- L'intervention démontre comment elle permettra de tirer parti d'autres sources de financement.
- Les enseignements tirés de l'évaluation de l'intervention permettront de combler une lacune importante en matière de prévention de la violence.
- Les solutions technologiques et numériques peuvent faire partie de l'approche.

Principes d'égalité et d'inclusion

- Le projet comprend des composantes transformatrices de genre
- Le projet comprend des mécanismes pour rester redevable envers les communautés et les parties prenantes.
- Le projet prévoit le soutien ou l'établissement de relations équitables avec les ODDF et les communautés où le travail sera effectué.
- Le projet établit une culture de travail positive où il y a une tolérance zéro pour tout type de violence à l'égard des femmes, y compris l'exploitation ou le harcèlement sexuel, parmi tout le personnel et les partenaires du projet, comme le prouvent les politiques existantes.
- Le projet s'efforce d'être inclusif et d'inclure et d'autonomiser les groupes les plus vulnérables, ainsi que de reconnaître et de traiter les besoins et les défis uniques auxquels ces groupes sont confrontés.

Le consortium What Works 2 a développé un ensemble de principes directeurs que nos projets suivront pour la programmation de la prévention de la VEFF à grande échelle :

Principes pour les programmes de prévention de la VEFF

Principes pour les programmes de prévention de la VEFF	Principes pour la programmation de la prévention de la VEFF à grande échelle
Une analyse féministe des moteurs de la VEFF.	Des programmes qui transforment l'inégalité entre les genres en promouvant la pensée critique et en inspirant l'activisme pour le changement social.
Une connaissance approfondie et un lien avec le contexte local	Un temps suffisant pour la préparation, la mise en œuvre et la sortie
Une théorie claire du changement	Participation significative et durable des communautés et redevabilité envers elles à tous les stades, avec une attention particulière pour l'inclusion des groupes marginalisés
Mettre les femmes et leur leadership au centre tout en agissant sans nuire	Un apprentissage itératif, opportun et non contraignant, qui contrôle les conséquences directes et indirectes de la programmation.
Considérations particulières pour les programmes de prévention à grande échelle	
Résultats réalistes, réalisables, alignés sur les capacités, les preuves et les ressources de l'organisation.	Alignement réaliste entre la portée, la profondeur, les zones géographiques et les ressources.

Collaboration et co-conception

Les candidat(e)s retenu(e)s qui obtiendront une subvention collaboreront avec les conseillers techniques de What Works 2 dans le cadre de « partenariats d'apprentissage » pour co-concevoir, tester sur le terrain, suivre et affiner les projets de mise à l'échelle et d'innovation. Il s'agira d'un processus interactif d'adaptation pour s'assurer que l'intervention comble une lacune dans les connaissances sur ce qui fonctionne pour prévenir les VEFF.

En outre, l'organisation/le consortium sera jumelé(e) avec des partenaires du consortium de recherche What Works 2 afin de co-concevoir une question de recherche et un modèle d'évaluation adaptés à l'objectif visé, dans le but de générer un apprentissage et des preuves concernant l'intervention proposée et son potentiel d'extension. Les bénéficiaires seront responsables de la collecte des informations pour le plan de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA), en partenariat avec le consortium de recherche. Cependant, le budget de l'évaluation sera couvert par le consortium de recherche et sera distinct du budget de la subvention du projet.

4. Critères d'éligibilité - Contrôles d'éligibilité de présélection

Le formulaire de demande de note conceptuelle de What Works 2 comporte un certain nombre de contrôles d'éligibilité préalables afin de garantir que seules les organisations ayant suffisamment d'expérience, de stabilité financière et de connaissances techniques démontrables pour mettre en œuvre ce qui est envisagé dans le présent appel à propositions pourront être prises en considération pour la proposition complète. La section de présélection comprendra deux sections / phases comme suit :

- **Liste de contrôle d'éligibilité** : Une liste de contrôle conçue pour s'assurer que les ODDF souhaitant demander une subvention à l'innovation répondent à tous les critères pertinents et possèdent l'expérience requise pour atteindre les buts et objectifs du programme.

Les contrôles comprennent la confirmation que l'activité proposée se déroulera dans les régions prioritaires à WW2, que l'ODDF cheffe de file est dirigée par des femmes et qu'elle est basée dans le Sud Global, que tous les partenaires du projet sont basés dans les trois régions prioritaires de l'Afrique subsaharienne, de l'Asie et de la région MENA, que les rapports d'audit organisationnel des trois dernières années sont disponibles et que l'organisation a une expérience antérieure de la mise en œuvre de projets de lutte contre la VEFF au cours des trois dernières années.

- **Exigences obligatoires/critères de pré-qualification** : Une liste de contrôle de questions et de critères plus spécifiques liés au programme pour confirmer les détails sur l'organisation de la/du candidat(e) et l'activité proposée.

Il s'agit notamment de confirmer que le service ou l'activité proposés font partie des principaux services ou activités entrepris par la/le candidat(e), que l'organisation candidate est enregistrée conformément aux lois nationales ou locales en vigueur dans le pays où elle est basée, qu'elle gère des projets de lutte contre la VEFF depuis au moins trois ans, et qu'elle est disposée à participer à des études de recherche et d'évaluation de l'impact de l'activité proposée. Les critères exigeront également que les candidat(e)s nous informent si elles/s'ils font actuellement l'objet d'une enquête pour fraude ou mauvaise conduite et, dans l'affirmative, qu'elles/ils fournissent des détails supplémentaires, cela ne devrait pas empêcher une organisation de postuler. Il est particulièrement important que tout projet financé par le FCDO adhère aux [six principes fondamentaux du CPI](#) (lien en anglais). Des contrôles supplémentaires de

conformité et d'habilitation seront effectués par l'équipe de What Works 2 au cours de la phase initiale de sélection.

- Le mécanisme contractuel pour les subventions du projet sera un accord de subvention responsable (ASR) du FCDO. Le modèle d'ASR a été adapté aux demandeuses/eurs de subventions et comprend les exigences en matière de rapports et les coûts admissibles au financement du FCDO. À l'étape finale du processus de demande, avant la signature de l'accord de subvention, l'IRC, agissant au nom du FCDO en tant que gestionnaire du fonds, effectuera une évaluation de la diligence raisonnable afin d'identifier les besoins en matière de développement et de définir les mesures à prendre pour atténuer les risques liés au financement du FCDO. Il s'agit d'un examen et d'une analyse collaboratifs de la capacité organisationnelle, programmatique, financière et opérationnelle du bénéficiaire sélectionné à mettre en œuvre le projet proposé.

5. Budget, paramètres de financement et ce qui peut et ne peut pas être financé

i) Remplir le modèle de budget de la proposition

- Veuillez utiliser le modèle de budget fourni avec votre formulaire de demande de proposition complète. Des conseils détaillés sur la manière de remplir votre budget sont inclus dans le modèle de budget. Des conseils supplémentaires sur les CNAP (coûts non attribuables au projet) sont également inclus à titre de référence.
- Le coût total du budget de votre demande ne doit pas dépasser 4 000 000 GBP.

ii) Paramètres de financement et ce qui peut et ne peut pas être financé

Les dépenses suivantes sont explicitement inéligibles dans toutes les catégories de coûts de dépenses. Cette liste n'est pas exhaustive et ne remplace pas les activités jugées éligibles et explicitement convenues dans le cadre de la convention de subvention.

Les coûts suivants sont explicitement inéligibles dans toutes les catégories budgétaires :

- Les activités susceptibles de provoquer des troubles civils
- Les activités discriminatoires à l'égard de tout groupe en raison de l'âge, du changement de sexe, du handicap, de l'origine, de la couleur, de l'ethnie, du genre et de l'orientation sexuelle, de la grossesse et de la maternité, de la religion ou des convictions.
- Les cadeaux
- Les amendes statutaires, amendes pénales, pénalités et frais juridiques associés
- Les paiements pour des travaux ou des activités qui sont entièrement financés par d'autres sources, que ce soit en espèces ou en nature, par exemple si les locaux sont fournis gratuitement, le FCDO ne contribuera pas à un loyer théorique`

- Les activités contraires à la législation européenne sur les aides d'État
- Les créances irrécouvrables envers les parties liées
- Les paiements pour licenciement abusif et frais juridiques associés
- Le remplacement ou remboursement de tous les fonds perdus à la suite d'une fraude, d'une corruption, d'un pot-de-vin, d'un vol, d'un financement du terrorisme ou de tout autre abus de fonds
- Le risque d'inflation ou d'une éventualité d'une opération de change
- La contingence ou la prime de risque
- Les frais encourus avant l'exécution d'un accord formel, y compris ceux liés à la préparation de propositions d'offres ou de subventions.

Des exclusions supplémentaires relatives à des catégories spécifiques de coûts de dépenses sont [détaillées dans ces conseils d'orientation](#) (lien en anglais) et sont obligatoires en plus des coûts généraux inéligibles ci-dessus.

6. Processus de demande en une seule étape

Le formulaire de demande de proposition complète requiert des informations de base sur l'admissibilité propre au FCDO et un texte comprenant une description du projet d'échelle, une expertise technique dans le domaine de la lutte contre la VEFF et une capacité organisationnelle en matière de gestion de projet et de finances.

Les demandes complètes seront évaluées après l'expiration du délai de soumission. Après approbation par le FCDO, les demandes sélectionnées se verront offrir un financement provisoire, sous réserve de la réalisation satisfaisante d'une évaluation de la diligence raisonnable. En cas d'approbation, les fonds de subvention seront disponibles pour un **démarrage du projet à partir d'avril 2023 environ.**

7. Évaluation des demandes de propositions complètes

Les propositions seront enregistrées et un accusé de réception sera envoyé par e-mail, fournissant un numéro de référence unique pour la proposition dans les 7 jours ouvrables suivant la date de clôture. Le numéro de référence doit être utilisé dans toutes les communications relatives à votre proposition.

L'éligibilité et la validité de toutes les propositions soumises seront vérifiées. Seules celles qui sont considérées comme éligibles et valides seront évaluées.

Les propositions éligibles et valides seront évaluées par rapport aux objectifs clés du programme What Works 2 tels que décrits ci-dessus et qui répondent aux questions du formulaire de demande de proposition.

Notre évaluation sera basée sur les informations explicitement contenues dans votre proposition. Vous ne devez pas supposer que nous avons une connaissance

préalable de votre organisation/consortium ou de son travail. Toutefois, si l'intervention que vous proposez est ultérieurement considérée comme susceptible d'être financée, nous pourrions tenir compte de la gestion et des résultats de projets antérieurs financés par le FCDO lors de la prise de décision finale.

8. Notification du résultat et des prochaines étapes

Veillez lire les lignes directrices complètes relatives à la demande en marge du présent appel d'offres. Remplissez le **formulaire de demande de proposition complète en ligne** [via ce lien](#) avant **23.59 GMT le 23 septembre 2022**.

Des sessions de webinaires fournissant des informations sur les preuves émergentes en matière de prévention de la VEFF, les priorités du FCDO, les accords de subvention et conformité auront lieu pendant la semaine qui débutera le 15 août 2022. D'autres informations seront annoncées sur le site web et la page [Twitter](#) de What Works 2.

Les questions concernant la demande de proposition complète peuvent être soumises par courriel à WW2.info@rescue.org.

9. Annexes à compléter dans le cadre de votre candidature

- i. Liste de contrôle de l'éligibilité pour la présélection
- ii. Formulaire de demande de subvention d'échelle
- iii. Théorie du changement
- iv. Cadre logique
- v. Plan de travail détaillé
- vi. Budget détaillé
- vii. Carte de la chaîne de livraison
- viii. Registre détaillé des risques

FIN